C'est quoi le plafond des niches fiscales?

Depuis l'imposition des revenus de 2009, le montant global de l'avantage en impôt procuré par certains avantages fiscaux est plafonné pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Le total des avantages fiscaux concernés par le plafonnement est limité à une somme fixée à 10 000 €. Bénéficient toutefois d'un supplément de plafond de 8 000 € les réductions d'impôt en faveur :

- des investissements outre-mer (Jego, Girardin);
- des souscriptions au capital de SOFICA;
- des investissements Pinel outre-mer.

Les avantages fiscaux compris dans le plafonnement global sont ceux procurés en contrepartie d'un investissement ou d'une prestation dont bénéficie le contribuable. Les avantages fiscaux peuvent prendre la forme de réductions d'impôts ou de crédits d'impôt ou de déductions des revenus fonciers.

L'ensemble des réductions et crédits d'impôt (y compris le montant des reports de réductions d'impôt) sont pris en compte dans le plafonnement global. Sont exclus les réductions et crédits d'impôt expressément exclus par la loi.